



CABINET SUSSE

EXPERTS FORESTIERS & ASSOCIÉS

*Version modifiée
Suite
Visite
CRPF*

Cabinet SUSSE Tristan
Expert Forestier
21, route de l'Ormois
21 270 Marandeuil

Tél : 03.80.31.97.02
Fax : 03.80.31.70.18

PLAN SIMPLE DE GESTION VOLONTAIRE

~ Bois du Vasseur ~

Appartenant au

"Groupement Forestier pour la Sauvegarde des Feuillus du Morvan"

Propriété située sur la commune de Saint-Brisson

Département de la Nièvre

Surface : 15 ha 24 a 70 ca

Durée d'application : 2022-2036



GFSFM

GROUPEMENT FORESTIER POUR LA
SAUVEGARDE DES FEUILLUS DU MORVAN

1 rue des Pierres, BP 60046
71402 Autun cedex - Téléphone 03 85 54 37 49

1- CARACTÈRES GÉNÉRAUX

1.1 - Situation

La propriété est composée d'une seule et unique parcelle cadastrale. Celle-ci forme une parcelle forestière unique située en limite de commune entre Champeau-en-Morvan au Nord-Est et la "Maison du Parc".

Ce document de gestion volontaire est basé sur la parcelle cadastrale B 66 d'une **surface totale de 15 ha 24 a 70 ca.**

Cette parcelle fait partie du Parc Régional du Morvan. Le massif est accessible depuis une route publique au Sud, facilitant grandement les interventions sylvicoles. Au Nord, la forêt est accessible depuis un chemin naturel relié à une route publique.

1.2 - Propriétaire

Propriétaire : **Groupement Forestier pour la Sauvegarde des Feuillus du Morvan**

Gérant : **Jacques Gorlier, Guislaine Nouallet, Thierry Colin**

Siège social : **1 rue des Pierres
71 400 AUTUN**

1.3 - Servitudes recensées

Néant

2 - FACTEURS DE PRODUCTION

2.1 - Relief et exposition

La parcelle repose sur un versant où la dénivellation varie de 635 m au Sud à 560 m au Nord. Cela se traduit en réalité par une pente prononcée sur une faible longueur mais en général la pente est assez douce et n'est pas gênante pour l'exploitation forestière. L'exposition dominante est au Nord ce qui est très favorable à la végétation forestière.

2.2 - Sols

Le substratum géologique provient de formations plutoniques de nature granitique à biotite générant des sols argilo-sableux grossiers, riches et profonds. Il en résulte des sols bruns, riches, profonds et légèrement acides. A noter un enrichissement en argile au Nord sur le bas de la parcelle avec une tendance à l'hydromorphie.

2.3 - Climat

Il est de type semi-montagnard, humide et frais, caractérisé par des hivers longs et rigoureux. Il est caractérisé par une pluviosité convenablement répartie sur l'année, avec une hauteur moyenne voisine de 890 mm. La température moyenne annuelle est de l'ordre de 9,0 °C.

Les précipitations neigeuses peuvent être abondantes et causer des dommages. Des gelées tardives sont possibles et courantes tout au long de l'année.

Ces conditions déterminent un **indice d'aridité de 46,8** traduisant un environnement humide propice au développement de la végétation forestière.

2.4 - Ensembles stationnels

La propriété est située dans la région forestière du Morvan.

La propriété repose en partie sur une station à bonne fertilité que nous qualifierons de chênaie-hêtraie acide accompagnée d'un taillis de charme. Cette station est très favorable au maintien des essences autochtones. Une autre partie sera qualifiée comme une station moins fertile appelé hêtraie montagnarde acide.

- **Chênaie-hêtraie acide** : le sol est de type brun acide, à bonne fertilité et profond. La texture est de type sablo-argileuse. Le peuplement correspond à une chênaie vigoureuse en mélange avec le hêtre de qualité moyenne.

- **Hêtraie montagnarde acide** : Le sol est du type brun acide à fertilité plutôt moyenne et épais. La texture est à dominante sableuse à bonne profondeur prospectable. L'intérêt écologique est élevé avec un écosystème caractéristique de l'étage montagnard.

2.5 - Facteurs biotiques

On note la présence du chevreuil, dont l'influence se fait très sentir sur la végétation forestière. Le sanglier est plutôt de passage.

L'évolution du cheptel de chevreuil est à surveiller, car cette espèce peut provoquer des dégâts importants sur la régénération naturelle notamment s'il n'y a pas de pression de chasse avec des parcelles riveraines de sapin de Noël clôturées. Actuellement la chasse n'est pas louée.

2.6 - Infrastructure

La partie Sud de ce tènement est bordée sur une centaine de mètres par une ancienne route allant à Saint Brisson. Au Nord, l'accès peut s'effectuer par un chemin en terrain naturel mais peu utilisable par des véhicules légers. La sortie des produits s'effectue par le Sud et les produits ligneux prélevés sont déposés sur la propriété en bordure de la route empierrée.

Ainsi, la desserte est plutôt satisfaisante pour la surface desservie et ne nécessite pas d'aménagement particulier.

2.7 - Enjeux économiques, sociales et environnementaux

2.8.1 Commercialisation des bois

Lors du premier passage, le bois d'œuvre et le bois d'industrie/chauffage ont été vendus à l'amiable à un scieur de Côte d'Or, également exploitant forestier. Le Groupement a profité de la forte demande en chêne pour réaliser la première amélioration dans le peuplement forestier tout en s'assurant que les bois étaient utilisés localement. La région forestière reste active avec des scieries situées en périphérie du Morvan. La filière bois du territoire est tournée vers le résineux mais il existe quelques petites unités qui utilisent des bois locaux de bonne qualité. Cette exploitation a été réalisée par un bûcheron très expérimenté de qualité ainsi que le

débardage. Dans le cadre des engagements du groupement envers sa certification forestière FSC, toutes les dispositions ont été prises pour respecter les critères et principes de cette certification.

2.8.2 Facteurs humains

La propriété n'est soumise ni à une pression touristique particulière, ni au risque d'incendie. On rencontre parfois des promeneurs et ramasseurs de champignons locaux. Ce massif de par sa situation géographique n'est pas très visible depuis les axes routiers.

2.8.3 Facteurs environnementaux

En ce qui concerne les milieux naturels, sites et paysages, il n'y a pas de protection particulière telle que zonage Natura 2000, arrêté préfectoral de protection du biotope, sites inscrits, sites classés, réserves, ZICO, ZPS, ENS...

Il n'y a pas de point d'eau ou de source sur la propriété.

Ce massif est concerné par une **ZNIEFF** du type 2 N° 260009933 "MORVAN CENTRAL AUTOUR DE LA CURE ET DES LACS DE CHAUMECON, DE SAINT AGNAN ET DES SETTONS".

Par conséquent, le GF pour la Sauvegarde des Feuillus du Morvan demande l'agrément au titre des articles L122-7 et 8 du Code forestier.

2.8 - Unité de gestion

La parcelle cadastrale sera traitée d'un bloc, il n'y aura donc aucun parcellaire défini. La surface de cette parcelle est de 15,2 ha. Il faut rematérialiser la limite à l'Ouest de la propriété contre les parcelles riveraines.

Parcelle	Commune	Parcelles cadastrales	Surface (ha)
Unique	Saint-Brisson	B 66	15,2
Surface totale			15,2 ha

3 - PEUPLEMENTS

3.1 - Traitement antérieur

Cette forêt n'a pas fait l'objet de prélèvement depuis plus de 50 ans. La densité des tiges étaient importantes avec de nombreux bois mort au sol et sur pied, quelques zones de chablis dans la hêtraie en bordure de lisière. L'ancien propriétaire a souhaité que cette parcelle soit cédée au groupement pour la conservation de cet habitat forestier.



3.2 - Comportement des essences

ε *Chêne*

C'est l'essence dominante de la propriété. L'acidité des sols détermine un chêne de qualité menuiserie de second choix, charpente avec comme défaut majeur la présence probable de roulure et de brogne. Néanmoins il existe un contingent de bois de qualité destinés à la production de sciages de second choix. La fertilité est bonne avec une hauteur totale moyenne proche de 25 m.

Le diamètre d'exploitabilité peut être fixé à 60 cm, dimension atteinte vers 140 ans mais des très gros bois seront conservés à terme sur pied. L'acidité du sol doit faciliter la germination des glands et donc l'apparition des semis naturelles si le couvert n'est pas trop important.

La régénération naturelle actuellement est absente en raison de la forte densité.

ε *Hêtre*

Le hêtre est secondaire dans ce type de peuplement. Les conditions naturelles lui sont assez favorables et lui permettent de présenter une vigueur généralement bonne. La qualité est irrégulière, de part sa provenance de rejet de souche mais quelques bois peuvent être destinés au sciage de second choix. Cette essence peut être valorisée et sa qualité peut être améliorée avec une gestion douce et prudente.

La hauteur peut facilement atteindre 25 m et la croissance permet de fixer le terme d'exploitabilité à 100 ans pour un diamètre de 50 cm.

Les tiges, dont la hauteur totale ne peut atteindre 20 m. sont le plus souvent de conformation très moyenne, car les sujets provenant de rejets de souches peuvent devenir sinueux, non cylindrique, avec des branches abondantes et parfois assez basses générant des nœuds importants et des pourritures fréquentes.

La régénération existe et devra être pris en compte dans les zones de chablis.

ε *Divers*

Les essences secondaires, charme, merisier, bouleau, frêne ont un rôle sylvicole à jouer et méritent d'être conservées en mélange dans le peuplement feuillu. Il est intéressant de chercher à développer leur importance, en particulier pour le merisier, susceptible de donner de bons produits.

3.3 - Description des peuplements

Un seul type de peuplement est défini :

- *Type 1 : Taillis-sous-futaie de chêne* *9,2 ha*
- *Type 2 : Hêtraie montagnarde acide* *6,0 ha*

Type 1 : Taillis-sous-futaie de chêne ~ 9,2 ha

Il s'agit du peuplement originel local où le chêne autochtone est l'essence dominante. Le sol y est de bonne qualité. Le complément de la futaie est composé de charme, merisier, parfois bouleau. La répartition par classe est de 5 % de petit bois, 65 % de bois moyen, 25 % de gros bois et 5 % de très gros bois. La densité de chêne est comprise entre 90 et 110 tiges/ha représentant plus de 60 % du nombre de tiges avec une dominance en bois moyen.

L'absence antérieure de sélection a conduit à une qualité moyenne.

Type 2 : Hêtraie montagnarde acide ~ 6,0 ha

Il s'agit du peuplement caractérisé par la présence abondante du hêtre. Le complément de la futaie est composé de charme, parfois bouleau et chêne largement dominés. La répartition par classe est de 10 % de petit bois, 60 % de bois moyen, 30 % de gros bois. La densité de chêne est comprise entre 70 et 90 tiges/ha. Cette hêtraie présente au Sud une zone de chablis sur 20 ares environ. Les bois au sol ont été conservés ainsi que quelques sujets morts sur pied.

La régénération est présente au niveau des zones ouvertes et va se développer suite à la première éclaircie.

3.4 - Tableau récapitulatif des peuplements par parcelle

- *Type 1 : Taillis-sous-futaie de chêne* 9,2 ha
- *Type 2 : Hêtraie montagnarde acide* 6,0 ha

Parcelle	Surface (ha)	Types de peuplements (ha)	
		Type 1	Type 2
Unique	15,2	9,2	6,0

4 - OBJECTIFS

La propriété a pour vocation la préservation, l'amélioration et le renouvellement par voie naturelle des feuillus, la conservation des habitats forestiers et le maintien de la biodiversité.

Dans ces conditions, la valorisation de l'existant passe par une gestion douce et progressive lors des éclaircies par un traitement en conversion vers une futaie irrégulière. Le mélange des essences sera vivement recherché avec un étalement progressif des diamètres et une structuration verticale.

Des vieux arbres sont conservés individuellement ou par bouquet à titre d'arbre sénescant. La densité de ces arbres est difficilement évaluable mais l'objectif est d'arriver à 3 arbres/ha. Les arbres morts ou en décomposition sur pied ou au sol, sauf contexte sanitaire, tempête ou dépérissement collectif (Critère 10.11 du référentiel FSC) seront précieusement conservés.

La gestion en futaie irrégulière sera appliquée au peuplement feuillu avec des prélèvements progressifs dans le temps, sélectifs dans toutes les catégories de diamètre, et inférieurs à l'accroissement biologique, à la **rotation de 10 ans**.

La chasse n'est pas louée mais lors de l'installation des semis dans le temps, il sera nécessaire d'assurer des prélèvements pour limiter les abrouissements sur les jeunes semis de chêne.

5 - DIRECTIVES DE GESTION

5.1 - Durée d'application

La durée d'application du Plan Simple est de 15 ans (01/01/2022 au 31/12/2036).

5.2 - Règles de culture des peuplements

5.2.1 - Règle du type 1 et 2

Les grandes orientations retenues pour la gestion de ce type correspondent à l'amélioration du capital producteur, en utilisant le matériel en place, en évitant les sacrifices d'exploitabilité et en se préoccupant de la régénération naturelle. Ce peuplement sera conduit en futaie irrégulière, avec ouverture de cloisonnement si nécessaire. L'objectif à long terme, est d'obtenir une irrégularisation des peuplements favorables aux enjeux écologiques et paysagères. Le mélange des essences est souhaité. Les deux types seront parcourus simultanément tout en adaptant les modalités de prélèvement.

Des arbres dépérissants, volis ainsi que des arbres à cavités, dont la valeur économique est faible, seront conservés lors des passages en coupes afin de préserver les biotopes, améliorer la biodiversité et le fonctionnement de l'écosystème.

Le sous-étage est souvent dominé par les arbres de futaie. Il sera conservé dans un premier temps hormis quelques cépées gênant le défruitement des bois. Le bois mort au sol ou sur pied sera impérativement conservé en l'état.

La régénération naturelle de chêne n'est pas un objectif au cours de la période. Néanmoins elle devrait apparaître après le second passage et dans ces conditions il sera souhaitable de définir des cheminements pour les engins forestiers.

La rotation des coupes sera fixée à 10 ans avec un prélèvement doux, inférieur à 20 % du volume. Il sera important de maintenir une densité suffisante de sous-étage afin de limiter le développement du houx.

6 - PROGRAMMES DE COUPES

- *Type 1 : Taillis-sous-futaie de chêne* 9,2 ha
- *Type 2 : Hêtraie montagnarde acide* 6,0 ha

Année	Parcelle	Surface parcourue (ha)	Type 1 (ha)	Type 2 (ha)
2031	Unique (B 66)	15,2	9,2	6,0

7 - PROGRAMME DES TRAVAUX

7.1 - Soins culturaux

L'état actuel du peuplement ne nécessite pas d'intervention de travaux sylvicoles avant la coupe programmée en 2031. Lors du marquage de l'éclaircie, des axes seront matérialisés pour canaliser les engins forestiers.

7.2 - Cynégétique

Une surveillance spéciale portera sur la pression du gibier sur la régénération. Si elle devient importante, il faudra louer la chasse pour diminuer la population du cheptel, en particulier celle du chevreuil. Le plan de chasse sera demandé alors en concertation avec la gérance et devra être impérativement réalisé.

7.3 - Entretien général

Entretien et délimitation du périmètre à l'Ouest.

Fait le 15 février 2022

Le Gérant,


GF SFM
GROUPEMENT FORESTIER POUR LA
SAUVEGARDE DES FEUILLUS DU MORVAN
1 rue des Pierres, BP 60046
71402 Autun cedex - Téléphone 03 85 54 37 49



CABINET SUSSE
ARCHITECTES, URBANISTES & ASSOCIÉS

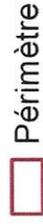
BOIS DU VAUSSEUR

Propriété appartenant au
GF pour la Sauvegarde des Feuillus du Morvan
Commune de Saint-Brissson (58)

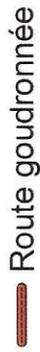
15 ha 24 a 70 ca

02/2022

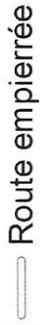
Légende



Périimètre



Route goudronnée

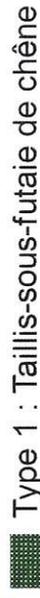


Route empierrée

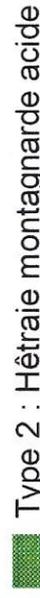


Chemin et piste

Type de peuplement



Type 1 : Taillis-sous-futaie de chêne



Type 2 : Hêtraie montagnarde acide

1:8 000

